

17 MARS 1989

DECLARATION DE CREANCE

Le Gouvernement de la Republique Rwandaise , Ministère des Finances, Département des Finances , Direction Générale de la Comptabilité Publique , doit à Monsieur SAFALI Jean Baptiste , la somme de Trois mille six cent francs Rwandais (3.600 Frw) pour avoir payé lui-même ses déplacements de service par autobus suivant les détails ci-après et les ordres de mission en annexe .

Dates	Itinéraire	Montants payés
11/05/88	Butare- Kigali et Retour ✓	500Frw ✓
07/07/88	Butare - Kigali et Retour ✓	600Frw ✓
22/09/88	Butare - Kigali et Retour ✓	600 Frw ✓
13/12/88	Butare - Kigali et Retour ✓	600 Frw ✓
26/01/89	Butare - Kigali et Retour ✓	600 Frw ✓
06/02/89	Butaré - Kigali et Retour ✓	600 Frw ✓
TOTAL	0. P. 733 du 20-4-89	3.600 Frw

Soit Trois mille six cent francs Rwandais (3.600 Frw)

Fait à Butare le 13/02/1989

VISA DE L'INSPECTION GENERALE
DES FINANCES
Kigali le 16 MARS 1989

Pour vérification conforme
Kigali, le 13 MARS 1989

Pour approbation

Le Directeur Général de la
Comptabilité Publique

NAHIMANA Théoneste

Le Gestionnaire des Crédits
URUVUGUNDI Boniface

Vu pour vérification, approbation, imputation
à charge du 19-08-87-04-03-02
Inscrit sous poste 3 du 14/3/89
Kigali le 13 Mars 1989
Le (Sous) Gestionnaire des Crédits

24-3-89

O R D R E D E M I S S I O N

Monsieur.....*S.A.F.A.I. Jean Baptiste*.....(1)
..Comptable...de...*Préfecture Butare*.....(2)
est autorisé d'aller à...*Kigali*.....

Pour...*transmettre les pièces comptables*...
..du...*mois de Décembre 88 au 31.12.88*...*MINIFIN*...
..chercher...le...*matériel de bureau*.....

Date de départ...*le 26/04/1989*
Durée de mission...*2 jours*.....
Fait à Butare, le...*26/04/1989*

Le Préfet de préfecture,

..*KARANGA Frédéric*...
Préfet



Arrivé le *26.1.89*

(signature)

Départ le *27.1.89*

(signature)

Uwiringiye M Joseph



ORDRE DE MISSION

Monsieur... *Safali Jean Baptiste* (1)
Comptable de Préfecture BUTARE (2)
est autorisé d'aller à : *Kigali*

Pour... *transmettre les pièces Comptables Janvier 1989 et récupérer le matériel de bureau.*

Date de départ: *06.02.1989*
Durée de mission: *2 jours*
Fait à Butare, le... *06.02.1989*

Le Préfet de préfecture, *Butare*
KARANGWA FREDERIC

Arrivé le... *06.02.1989*
Départ le... *08.02.1989*

Safali
Kasanda
REPUBLICQUE RWANDAISE
LE MINISTRE DES FINANCES
LE COMPTABLE PUBLIC



DECLARATION DE CRÉANCE

Le Gouvernement de la République Rwandaise, Ministère des Finances, Département des Finances, Direction Générale de la Comptabilité Publique, doit à Monsieur SAPALI Jean Baptiste, la somme de Trois mille six cent francs Rwandais (3.600 Frw) pour avoir payé lui-même ses déplacements de service par ^{Autobus} suivant les détails ci-après et les ordres de mission en annexe .

Dates	Itinéraire	Montants payés
11/05/88	Butare- Kigali et Retour	600Frw
07/07/88	Butare - Kigali et Retour	600Frw
22/09/88	Butare - Kigali et Retour	600 Frw
13/12/88	Butare - Kigali et Retour	600 Frw
26/01/89	Butare - Kigali et Retour	600 Frw
06/02/89	Butare - Kigali et Retour	600 Frw
TOTAL		3.600 Frw

Soit Trois mille six cent francs Rwandais (3.600 Frw)

Fait à Butare le 13/02/1989

Pour réception conforme
Kigali, le 13 MARS 1989

Pour approbation

Le Directeur Général de la
Comptabilité Publique
HAHIMANA Théoneste



Le Gestionnaire des Crédits
URUVUGENDI Boniface

Vu pour vérification, approbation, imputation
à charge du 4-89-07-04.03.02
Inscrit sous poste 3 du 44.3/89
Kigali, le 13 MARS 1989
Le (Sous) Gestionnaire des Crédits

DECLARATION DE CREDITS

Le Gouvernement de la République Rwandaise, Ministère des Finances, Département des Finances, Direction Générale de la Comptabilité Publique, doit à Monsieur SAPALI Jean Baptiste, la somme de Trois mille six cent francs Rwandais (3.600 Frw) pour avoir payé lui-même ses déplacements de service par AV^u suivant les détails ci-après et les ordres de mission en annexe.

Date	Itinéraire	Montants payés
11/05/88	Butare- Kigali et Retour	600Frw
01/07/88	Butare - Kigali et Retour	600Frw
22/05/88	Butare - Kigali et Retour	600 Frw
13/12/88	Butare - Kigali et Retour	600 Frw
26/01/89	Butare - Kigali et Retour	600 Frw
06/02/89	Butare - Kigali et Retour	600 Frw
TOTAL		3.600 Frw

Soit Trois mille six cent francs Rwandais (3.600 Frw)

Fait à Butare le 13/02/1989

Pour
 Kigali, le 13 MARS 1989

Pour approbation

Le Directeur Général de la
 Comptabilité Publique

YANDUYI Théodore

VISA DE L'INSPECTION GENERALE
 DES FINANCES
 Kigali, le 16 MARS 1989

Le Gestionnaire des Crédits
 UNYUNYURI BERTINDE

Vu pour vérification, approbation, imputation
 à charge du 4-84-07-04-03-02
 Inscrit sous poste 3 du 44-3/89
 Kigali le
 Le (Sous) Gestionnaire des Crédits

DECLARATION DE CREDITS

Le Gouvernement de la République Rwandaise, Ministère des Finances, Département des Finances, Direction Générale de la Comptabilité Publique, soit à Monsieur SAPALI Jean Baptiste, la somme de Trois mille six cent francs Rwandais (3.600 Frw) pour avoir payé les frais des déplacements de service par avion suivant les détails ci-après et les ordres de mission en annexe.

Date	Itinéraire	Montants payés
11/05/88	Butare - Kigali et Retour	600 Frw
07/07/88	Butare - Kigali et Retour	600 Frw
22/05/88	Butare - Kigali et Retour	600 Frw
13/12/88	Butare - Kigali et Retour	600 Frw
26/01/89	Butare - Kigali et Retour	600 Frw
06/02/89	Butare - Kigali et Retour	600 Frw
TOTAL		3.600 Frw

Soit Trois mille six cent francs Rwandais (3.600 Frw)

Fait à Butare le 13/02/1989

Pour réception conforme
 Kigali, le 13 MARS 1989

Pour approbation

Le Directeur Général de la
 Comptabilité Publique
 BAHIMANA Théoneste

VISA DE L'INSPECTION GENERALE
 DES FINANCES
 Kigali, le 16 MARS 1989

Le Gestionnaire des Crédits
 URUVUKUNDI Boniface

Vu pour vérification, approbation, imputation
 à charge du 1-89-02-04-03-02
 Inscrit sous poste 3 du 14/3/89
 Kigali le 18 Mars 1989
 (Sous) Chef de Service des Crédits

DECLARATION DE DEBITEUR

Le Gouvernement de la République Rwandaise, Ministère des Finances, Département des Finances, Direction Générale de la Comptabilité Publique, soit à Monsieur SAPALI Jean Baptiste, la somme de Trois mille six cent francs Rwandais (3.500 Frw) pour avoir payé lui-même ses déplacements de service par ^{Au} ~~voies~~ moyennant les détails ci-après et les ordres de mission en annexe.

Date	Itinéraire	Montants payés
11/01/89	Butare- Kigali et Retour	600 Frw
01/01/89	Butare - Kigali et Retour	600 Frw
22/09/88	Butare - Kigali et Retour	600 Frw
15/12/88	Butare - Kigali et Retour	600 Frw
26/01/89	Butare - Kigali et Retour	600 Frw
06/02/89	Butare - Kigali et Retour	600 Frw
TOTAL		3.500 Frw

Soit Trois mille six cent francs Rwandais (3.500 Frw)

Fait à Butare le 13/02/1989

Pour réception conforme
 Kigali, le 13 MARS 1989

Pour approbation

Le Directeur Général de la
 Comptabilité Publique
 RUMUNGI Théodore

VISA DE L'INSPECTION GENERALE
 DES FINANCES
 Kigali, le 16 MARS 1989

Le Gestionnaire des Crédits
 URUVUGINDI Basile

Vu pour vérification, approbation, inscription
 à charge du 1-29-07-04-03-02
 inscrit sous poste 3 du 14/3/89
 Kigali, le 19 MARS 1989
 Le (Sous) Gestionnaire des Crédits

ORDRE DE MISSION

Monsieur... SAFALI JEAN BAPTISTE
Fonction... COMPTABLE DE PREFECTURE BUTARE
est autorisé d'aller à... BUT & KIGALI
pour... transmettre les pièces comptables du mois d'Août
1987 suivant la lettre n° 38 Compt. 07. 16/05/88
chercher le matériel de bureau.

Date de départ : 11.05.1988
Durée de mission : 1 jour
Fait à Butare : 11.05.1988

LE PREFET DE PREFECTURE BUTARE

KARANGWA
Po SP H


Visa de l'autorité où
l'agent s'est rendu

Arrivée: à Kigali. le 11/ Mai /1988

Départ de Kigali. le 11/ Mai /1988



M. mazimpaka Christine
Chef de Secretariat
Cpte Publique.

ORDRE DE MISSION

Monsieur (s) *JAFALI Jean Baptiste* (1)
Grade... *Comptable de Préfecture Butare* (2)
est autorisé à se rendre à... *KIGALI (CSRET MINIFINECO)*
pour... *la prise de contact avec les agents de la Caisse Sociale du Rwanda au sujet des irrégularités de versement cotisations pensions patronales et personnelles*

Date de départ: le... *07.07.1988*.....

Durée de mission... *2 jours*.....

Date de retour: le... *08.07.1988*.....

Fait à... *Butare*..... le... *07.07.1988*

LE PREFET DE PREFECTURE

Visa de l'autorité responsable
où l'agent s'est rendu
Arrivée: le... *7/7/1988*.....
Départ: le... *8/7/1988*.....



(Nom et Prénoms)

KARANGWA Frédéric

KAYIBANDA Vincent



- (1) Nom et prénoms *Mukandekizi Emmanuelle*
- (2) Qualification du Fonctionnaire
- (3) Motif du déplacement



O R D R E D E M I S S I O N

Monsieur... SAFALI JEAN BAPTISTE(1)
... Comptable de Prefecture BUTARE(2)

est autorisé d'aller à... KIGALI (Caisse Sociale du RWANDA, CESTRAR, ET MINIFINECO).

Pour... régulariser le dossier relatif aux irrégularités de versement pensions (cotisation) risque professionnel et Retenues CESTRAR et MRND.

Date de départ... 22 Septembre
Durée de mission... 2 jours
Fait à Butare, le... 22 Septembre 1988

Le Préfet de Butare, Frédéric HABUMUGISHA Miche

Arrivé le 22/9/88...
(signature)

Départ le 23/9/88...
(signature)



M. mozimpaka Christine

ORDRE DE MISSION

Monsieur *SAFALI JEAN BAPTISTE* (1)
Comptable de Prefecture BUTARE (2)
est autorisé d'aller à *KIGALI*

Pour *transmettre les pièces comptables et mettre au point le dossier relatif aux irrégularités de versement cotisations pensions et jusques provisions.*

Date de départ: *13.12.1988*
Durée de mission: *2 jours*
Fait à Butare, le *10.12.1988*

Le Préfet de préfecture,
KARABWA FREDERIC

Arrivé le *13.12.88*
(signature)

Départ le *14.12.88*
(signature)

Uunagiyé M. Josée

